

Madame, Monsieur, Maître, Chère Consoeur, Cher Confrère,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la **138^{ème}** Table Ronde Nationale Jurisprudentielle qui se déroulera à la **Chapelle des Récollets**, à Paris le

JEUDI 14 JUIN 2012, de 13H30 à 17H30.

Sur le thème:

ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE

1. CONTRAINTES ET LIMITES DE L'ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE

Avec l'intervention de **Monsieur François AUSSEUR**, Formateur en assurance construction et ancien Directeur prévention de la SMABTP (Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics).

- Rappel de l'objectif de la loi Spinetta entrée en vigueur en janvier 1979.
- DO sous haute surveillance : généralités, règles, contraintes.
- DO un système d'expertise spécifique.
- Les obligations particulières.
- Réformes des clauses types de novembre 2009.
- Les parties en assurance DO.
- Nature des dommages indemnisés. Respect des délais. Efficacité des réparations. Préfinancement.
- Modalités d'indemnisation. Recours.
- Statistiques sur le marché de l'assurance construction (FFSA) et la nature du sinistre (AQC).

2. INCIDENCES SUR LES RESPONSABILITES DES ARCHITECTES QUI EXERCENT LA MAITRISE D'ŒUVRE.

Avec l'intervention de **Maître Jean-Marc ALBERT**, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

- Limites, contraintes et incidences sur la responsabilité du concepteur et de son assurance.

La formation se conclura par un dialogue avec la salle, un échange questions-réponses.

Une attestation de formation vous sera délivrée suite à la session. Comptant sur votre présence, je vous adresse, Madame, Monsieur, Maître, Chère Consoeur, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Chahrazad TOMA-VAstra,
Architecte DPLG –Expert, Animatrice Nationale des TRNJ.

Inscription à l'aide du formulaire joint vivement souhaitée pour faciliter l'organisation de cette manifestation.